

**Mairie de POIROUX 85440**

**116 rue du Payré**

**Département de la Vendée**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27-11-2023

**N°82-2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 21/11/2023

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Nicolas BOUREAU, Annie RENOUF, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Christine PASZKO, Roger GOMET, Stéphane CHAIGNE, Joseph BERNARD, Frank RABILLE, Karine GAZEAU, Romain TESSIER, Véronique DESMARICAUX,

Absents ou excusés :

Laure de MAISONNEUVE, Sylvie LEBON

Secrétaire : Annie RENOUF

**82-2023 : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°8 –**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le montant des dégrèvements sur la taxe foncière non bâtie en faveur des jeunes agriculteurs est plus important que ce qui a été prévue au budget ; en effet, il a été prévu en dépenses de fonctionnement au 7391171 un montant de 500 € alors que le dégrèvement appliqué en 2023 est de 818 €. Il propose la décision modificative suivante :

- en dépenses de fonctionnement : au 7391171 : + 318.00 €
- en dépenses de fonctionnement : au 60631 : - 318.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- valide la DM n°8 du budget principal ci-dessous :

- en dépenses de fonctionnement : au 7391171 : + 318.00 €
- en dépenses de fonctionnement : au 60631 : - 318.00 €

Fait et délibéré pour les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme au registre en mairie

Le 27/11/2023  
Le Maire,  
Edouard de La BASSETIERE

